Les règles de conduite sur la route

Les intersections

Qui est concerné ? tout conducteur d'un véhicule à moteur

Sécurité routière :

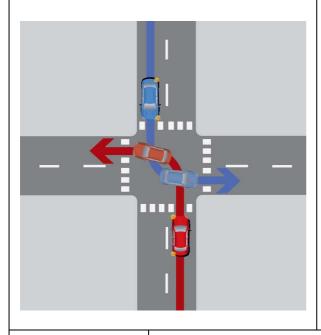
Dans une intersection, la circulation des véhicules doit être gardée libre en permanence. Le blocage des intersections génère :

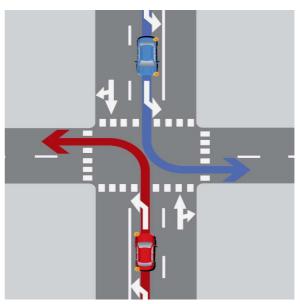
- un manque de visibilité;
- un manque de maniabilité;
- des embouteillages.

La règle à respecter :

Dans une intersection avec ou sans feux tricolores, le croisement des voitures s'effectue par la droite.

Toutefois, certaines intersections sont aménagées de façon à ce que le conducteur doit serrer sur sa gauche pour permettre le croisement.





Contravention:

Amende forfaitaire: 16.100 F CFP

Amende forfaitaire majorée : 44.700 F CFP

(en cas de non paiement de l'amende dans les 45 jours qui suivent la date figurant sur la contravention)

Date de mise en application: 1er avril 2014



